

Déclaration relative à la Conférence des Présidents des Parlements

Les présidents des parlements nationaux de l'Union européenne participent à la ***Conférence des Présidents des Parlements***.

De manière générale, les présidents des parlements nationaux ont pour tâche principale de coordonner le travail interne des parlements de leurs pays respectifs et les relations de ces parlements avec les parlements étrangers, notamment de l'Union européenne.

La Conférence, qui se réunit régulièrement une fois par an depuis 1975, constitue aujourd'hui essentiellement une enceinte pour un échange d'informations et de données d'expériences, notamment sur l'Union européenne. C'est la Conférence des présidents des parlements qui a créé la COSAC en mai 1989.

Afin de renforcer la coordination de la coopération interparlementaire à l'intérieur de l'Union européenne, la COSAC demande ***que la Conférence des Présidents des Parlements*** ait le statut de comité directeur de la COSAC avec le pouvoir d'approuver le budget de la COSAC.